

# CONDITIONS PARTICULIERES ET DETAILS DU DEVIS N° ... RELATIF AU CONTRAT DE PRESTATION N° [%efluid->no\_contrat\_presta%]

Date : [%date\_jour%]

[%mention\_procedure\_applicable%]

N° Dossier : [%ref\_demande%]  
N° EDL : [%efluid->no\_edl%]

Affaire suivie par : [%nom\_agent%]

## LES ELEMENTS PRIS EN COMPTE POUR L'ETABLISSEMENT DU DEVIS DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE BASSE TENSION D'UNE PUISSANCE SUPERIEURE A 36 KVA SONT :

- L'installation est déjà raccordée au réseau BTA au même point
- Vous avez fixé vos besoins en puissance électrique à :
- La puissance de raccordement est de :
- La distance entre le poste de transformation et le point de pénétration du branchement dans la parcelle est de
- La longueur d'extension du réseau HTA est de
- La longueur du réseau BTA à créer pour la reprise de l'existant est de
- La longueur du réseau BTA existant à renforcer est de
- La longueur totale de l'extension du réseau BTA est de
  - dont longueur de l'exigence client non réfactée
- La longueur du branchement en privé est de
- Le comptage sera placé dans l'armoire **fournie et posée par GEREDIS Deux-Sèvres** en limite de propriété.

xxx - Puissance actuelle xxxx kVA

[%etude->p\_demande%]

[%etude->p\_racc%]

[%etude->dist\_pdl\_poste%] mètre(s)

..... mètre(s)

..... mètre(s)

..... mètre(s)

[%etude->lg\_extension%] mètre(s)

[%etude->lg\_exigence\_client%]

[%etude->lb\_privé%] mètre(s)

[%si->p3%] Le S3REnR de Poitou-Charentes est en vigueur à compter du **07/08/2015**. [%fin->p3%]

## OBSERVATIONS :

- Les ouvrages de raccordement des installations du client au réseau sont propriété de GEREDIS Deux-Sèvres.
- Le montant des travaux a été calculé selon les conditions du catalogue de prestations et du barème de raccordement en vigueur.
- Dans le cas d'un changement de palier de puissance de raccordement, la construction de réseau et de branchement selon les conditions prévues au catalogue de prestations.
- Le choix de l'emplacement prévu pour le comptage et le disjoncteur basse tension devra être soumis à l'approbation de GEREDIS Deux-Sèvres au moment de l'étude générale des travaux à effectuer et sera précisé dans la convention de raccordement pour les producteurs.
- Option suivant TEST GSM
- Si NOK : Une liaison téléphonique RTC sera réalisée à votre charge par votre installateur pour permettre la télérelève du comptage.
- Si >15 ><20 : Après accord de la PTF, une mesure du signal GSM sera réalisée. Dès résultat, nous vous informerons de la solution choisie pour la télérelève du comptage.
- Si OK : GEREDIS Deux-Sèvres installera un GSM pour réaliser la télérelève du comptage
- Afin de pouvoir accéder au point de livraison, une serrure d'accès est facturée et sera fournie par Gérédis Deux-Sèvres.
- En plus de la prestation de raccordement, d'autres prestations pourront être mise en œuvre, conformément au catalogue des prestations de GEREDIS Deux-Sèvres disponible sur [www.geredis.fr](http://www.geredis.fr)

## DELAIS D'EXECUTION DES OUVRAGES ET PRESTATIONS:

- Le délai d'exécution des ouvrages et prestations avec les réserves prévues au paragraphe des conditions générales est fixé à [%divers->delai\_realisation%] mois.

PS : vous voudrez bien nous indiquer le nom et l'adresse de l'électricien qui réalisera les travaux d'installation intérieure.

N° Dossier : [%ref\_demande%]

Article	Montant €HT
<b>BRANCHEMENT</b>	
Coût branchement réfacté	[%chiffrededevis->cout_br_refacte%]
Coût branchement non réfacté	[%chiffrededevis->cout_br_non_refacte%]
<b>Sous total</b>	<b>[%chiffrededevis-&gt;total_br%]</b>
<b>RESEAU</b>	
Coût réseau réfacté	[%chiffrededevis->cout_res_refacte%]
Coût réseau non réfacté	[%chiffrededevis->cout_res_non_refacte%]
<b>Sous total</b>	<b>[%chiffrededevis-&gt;total_res%]</b>
<b>POSTE HTA/BT</b>	
Coût poste HTA/BT réfacté	[%chiffrededevis->cout_pst_refacte%]
Coût poste HTA/BT non réfacté	[%chiffrededevis->cout_pst_non_refacte%]
<b>Sous total</b>	<b>[%chiffrededevis-&gt;total_pst%]</b>
<b>Montant de la prestation (€ HT) :</b>	
	[%chiffrededevis->montant_travaux%]
<b>Coût à la charge de GEREDIS Deux-Sèvres au titre du TURPE (€ HT) :</b>	
	[%devisclient->cout_grd_turpe%]
<b>Montant de la contribution à la charge du pétitionnaire (€ HT) :</b>	
	[%devisclient->montant_ht%]
<b>TVA ([%devisclient-&gt;taux_tva%] %) :</b>	
	[%devisclient->montant_tva%]
<b>Montant de la contribution à la charge du pétitionnaire (€ TTC) :</b>	
	<b>[%devisclient-&gt;montant_ttc%]</b>

[%si->quote\_part%]

**Contribution au titre du S3REnR**

Valeur unitaire de la Quote-Part (€ / kW)	Puissance prise en compte (kW)	Montant de la Quote part € HT	Coût à la charge de GEREDIS Deux-Sèvres au titre du TURPE	Montant de la Quote part à charge du producteur € HT
[%chiffrededevis->valeur_quote_part%] €	[%chiffrededevis->quantite_quote_part%]	[%chiffrededevis->montant_quote_part%] €	40% du coût de l'ORR	

[%fin->quote\_part%]

L'acceptation des conditions particulières et du devis s'étend aux conditions générales et aux modalités d'accès au réseau BT pour une puissance strictement supérieure 36 et inférieure à 250 kVA

Date :

Pour le Directeur Général,  
Par délégation

Le client  
(*signature*)  
précédé de la mention  
« lu et approuvé »

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de Gérédis Deux-Sèvres :

Banque	Guichet	N° de compte	Clé	IBAN	BIC
15519	39102	00021291801	88	FR7615519391020002129180188	CMCIFR2A